



**CNAEMO**  
FORMATION



## *Programme des formations*

**Siège du CNAEMO**  
**10 rue Baptiste Monnoyer - 59800 LILLE**  
**Tel : 09 82 35 41 31 - [contact@cnaemo.com](mailto:contact@cnaemo.com) - [www.cnaemo.com](http://www.cnaemo.com)**



# Un petit peu d'histoire ?

## Le Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert...

Le CNAEMO s'adresse a plus de **4 500 professionnels** qui œuvrent en faveur de 160 000 enfants en danger, fédère plus de **900 adhérents personnes physiques et 100 associations personnes morales** et participe à la construction et à la transmission de savoirs au travers de ses différentes commissions et activités : **Assises Nationales et Journées d'études régionales, Recherches et Publications et des actions de formations adapté aux professionnels œuvrant dans le champ de la Protection de l'Enfance**

S'appuyant sur **des principes et des valeurs humanistes**, le CNAEMO se veut à la fois **une cellule de veille de l'actualité concernant les politiques publiques de l'enfance et de la jeunesse** et **une force d'interpellation et de proposition** en **s'alliant avec les autres acteurs, mouvements, associations et ONG** du champ de l'action sociale et de la jeunesse, nationaux et européens...

## Au coeur des Formations, le milieu ouvert sous toutes ses formes...

**Depuis 2009, le CNAEMO propose un programme d'actions de formations** organisées sur site au sein des structures en intra et inter associatif, animées par un panel de formateurs, intervenants et consultants.

**La transmission est un des fondements du CNAEMO.** C'est pour cela que la mission de formation, construit et propose des modules de formation au plus proche des réalités des professionnels du secteur de la Protection de l'Enfance et plus particulièrement dans le Milieu Ouvert...



# Pour vos Formations choisissez le CNAEMO

## NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Une offre de formations adaptée aux acteurs privés non lucratifs (associations) et aux secteurs sanitaires, social et médico-social, qui s'appuie sur :

**Une connaissance fine des enjeux territoriaux des différents secteurs**

**Une double approche : technique et politique**

**Une anticipation des évolutions du secteur et une adaptation constante des services aux réalités des associations et de leurs équipes**

**Un réseau d'intervenants experts issus de notre secteur qui accompagne au quotidien les associations, établissements et services (universitaires du champ du travail social, intervenants professionnels, directeur de structures associatives, professionnels du champ du Milieu Ouvert..) permettant :**

- Aux salariés d'améliorer et de donner du sens à leurs pratiques professionnelles
- De mettre en place des prestations sur-mesure, adaptées à tout type de demandes grâce à des formations Intra-établissements,
- De faciliter l'accès à la formation par une offre proposée partout en France.

Nous mettons aussi en place, depuis décembre 2023, des formations en "Webinaire", pour permettre aux stagiaires et aux structures de limiter les contraintes de déplacement tout en abordant un contenu formatif.

## UNE DÉMARCHE QUALITÉ D'AMPLEUR NATIONALE RENFORCÉE !

Aujourd'hui, le CNAEMO est certifié Qualiopi, pour accompagner les structures et services de manière encore plus qualitative et ciblée.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante:

**Actions de Formation**

# Formation Intra-Pédagogique

## Méthodes Pédagogiques :

L'ingénierie pédagogique est réalisée en fonction des attentes des formés, des structures, des effets et des compétences attendus que nos intervenants ont clairement identifiés en amont de l'action formative. **Un fil rouge qui anime les formateurs du Cnaemo : " On apprend toujours seul, mais jamais sans les autres " Philippe Carré.**

## Modalités d'évaluations :

Les évaluations sont présentes dans toutes les étapes de la formation. De l'analyse des besoins à l'évaluation à chaud et à froid, plusieurs modalités d'évaluation sont mises en œuvre afin d'identifier de nouveaux axes de progression, des indicateurs de réussite, des remontées entre pairs et experts qui vont contribuer à l'émergence de nouveaux axes.

## Modalités et délais d'accès

### Accessibilité aux personnes à mobilité réduite



Pour tout renseignement quant à l'accessibilité des Personnes en situation de Handicap, quel que soit ce dernier, nous sommes à votre disposition afin de pouvoir prendre en compte vos besoins.

Au début de chaque formation, une clé USB contenant les supports de formation est remise aux stagiaires.

Certaines de nos formations seront ouvertes progressivement en Inter-Pédagogie pour créer des opportunités d'échanges avec d'autres associations et être ainsi partie prenante de la force du réseau !

**Pour plus d'informations, contactez-nous !**

## EN AMONT

Un questionnaire de recueil des besoins est distribué à la structure et aux bénéficiaires de l'action de formation afin d'adapter les objectifs pédagogiques.



## APRES

Nous utilisons plusieurs modèles d'évaluations :

- évaluation à chaud,
- évaluation sommative et à froid qui contribuent à mesurer le niveau de satisfaction des participants, l'atteinte des objectifs et l'identification des axes d'amélioration.

## PENDANT

L'ingénierie pédagogique est effectuée et régulée par nos formateurs experts.

Chaque action de formation est réfléchi grâce au travail de nos concepteurs qui s'approprient les besoins identifiés par l'intermédiaire des recueils de besoins pour les adapter de manière efficace aux objectifs. L'action formative est enrichie par des contenus pédagogiques mis à disposition des formés constituant des ressources mobilisables ultérieurement.

## Les modules juridiques du CNAEMO

Dans un contexte de profonde transformation des organisations sociales et médico-sociale, le Cnaemo a construit avec ses formateurs des modules "à la carte" dans lesquels il est possible de choisir en fonction des besoins identifiés, permettant de répondre le plus précisément aux besoins des structures, cibler au mieux et créer des formations "sur mesure".

### **Public concerné et prérequis :**

Pour chacun des modules : tout professionnel, aucun prérequis

### **M1 - Historique de la Protection de l'enfance et définition de la Protection de l'enfance**

Il s'agit de retracer l'évolution de la Protection de l'enfance : d'une prise en charge par l'Eglise à celle de l'Etat puis, avec la décentralisation, un Département devenu chef de file de la Protection de l'enfance. L'enjeu est également de revenir sur les différentes lois relatives à la Protection de l'enfance, et plus particulièrement sur les mesures d'assistance éducative : de l'ordonnance de 1985 fixant le principe de mesures d'assistance éducative aux lois de 2007 et 2016 faisant évoluer la prise en charge de l'enfant. Ces différentes lois permettent de dégager une définition de la Protection de l'enfance.

Il s'agira aussi de réfléchir à l'avenir de la Protection de l'enfance.

**Durée : 1H30mn**

### **M2 - Les acteurs de la Protection de l'enfance**

Il paraît parfois difficile de savoir repérer les différents protagonistes intervenant dans le champ de la Protection de l'enfance : acteurs du champ administratif (Département, Education nationale), du champ social et médico-social (services et établissements sociaux et médico-sociaux), du champ de la justice (Juges, administrateurs ad hoc), du champ sanitaire (médecins, établissements de santé).

L'objectif sera de lister ces acteurs et de revenir sur les missions de chacun d'entre eux.

**Durée : 1H30mn**

### ***M3 - L'articulation mesures administratives/mesures judiciaires***

Quel est l'élément déclencheur d'une mesure de Protection de l'enfance ? Qui recueille les informations préoccupantes ? Que se passe-t-il après l'évaluation ?

Qu'est-ce qui amène à la mise en place d'une mesure administrative ou d'une mesure judiciaire ? Quelles sont les différentes mesures pouvant être prononcées ? Le rôle du professionnel est-il le même ? Quels sont les pouvoirs des titulaires de l'autorité parentale ? Qui est responsable de l'enfant ?

Ce module a pour vocation d'amener les réponses à ces différentes questions.

***Durée : 2H30mn***

### ***M4 - Statut et parcours des enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance***

Il s'agira d'étudier le profil juridique des enfants placés à l'Aide sociale à l'enfance (enfant confié par les titulaires de l'autorité parentale, enfant placé par le juge, tutelle départementale, pupille de l'Etat) et également de s'interroger sur l'évolution du statut de l'enfant : est-il statique ou peut-on passer d'un statut à un autre ? Les missions de la commission pluridisciplinaire d'examen de la situation des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance seront aussi évoquées.

***Durée : 1H30mn***

### ***M5 - Les outils de la Protection de l'enfance***

Projet pour l'enfant, document individuel de prise en charge, projet d'accueil et d'accompagnement,... autant d'outils à disposition des professionnels de la Protection de l'enfance ayant pour but une traçabilité des actions menés auprès de l'enfant et sa famille et la fixation d'objectifs à atteindre. L'idée est de les décrypter et d'étudier l'articulation entre ces différents documents.

***Durée : 1H***



## ***M6 - La sortie du dispositif de Protection de l'enfance***

L'objectif de ce module est de déterminer les événements qui mettent fin à la Protection de l'enfance (majorité, réussite de la mesure, décision du juge, ...) et également d'évoquer les différents accompagnements dont peuvent bénéficier le mineur et sa famille mais également le jeune majeur.

***Durée : 1H***

## ***M7 - Le secret professionnel et les informations partagées***

Le professionnel de la Protection de l'enfance doit être vigilant concernant ce qui peut être communiqué aux familles et autres intervenants de la Protection de l'enfance.

Qui est soumis au secret professionnel ? Quelles sont les informations ?

Communicables et à qui peut-on les transmettre ? Que risque-t-on à « trop dire » ou à « ne rien dire » ?

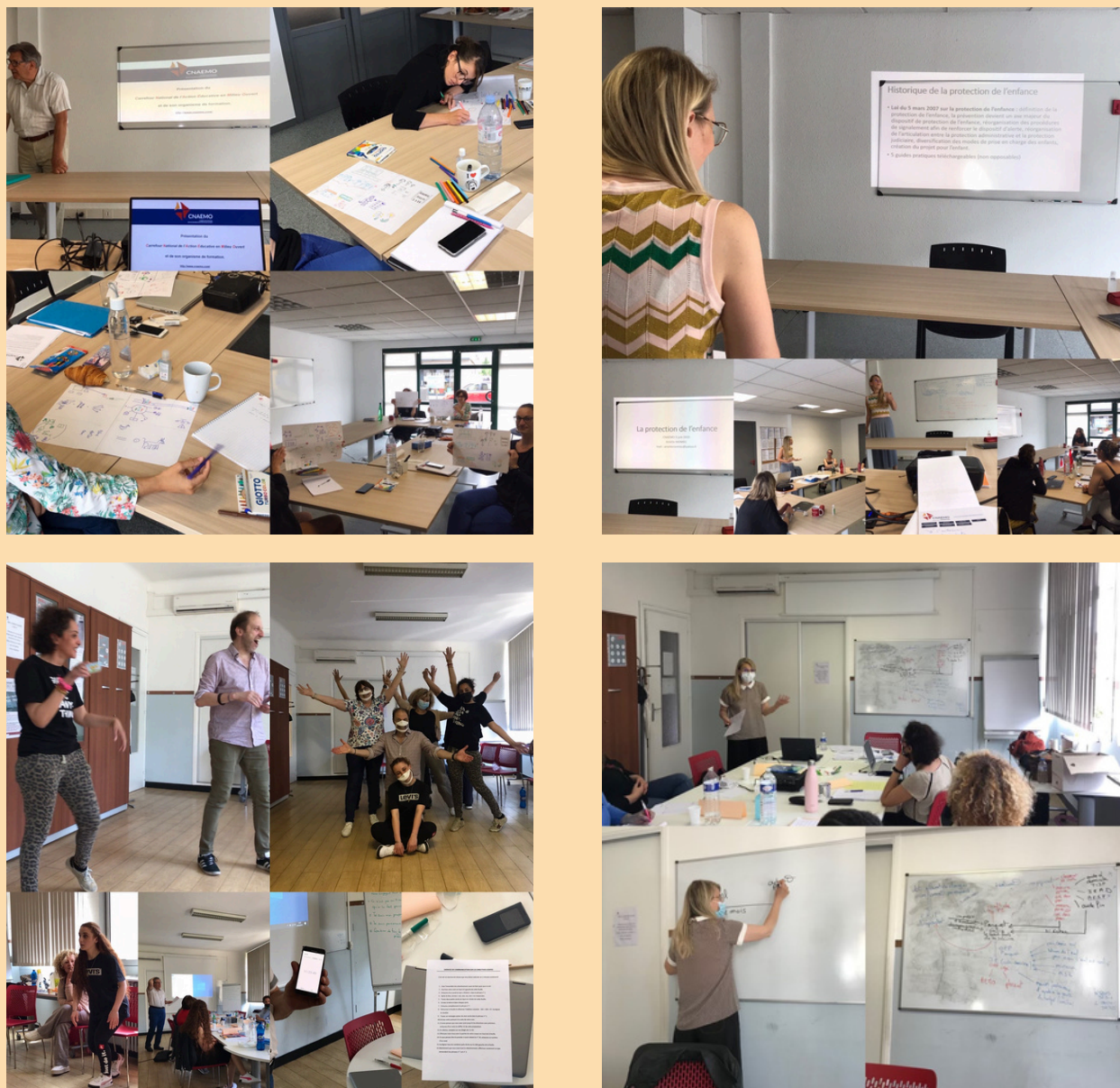
***Durée : 1H30mn***

Ces modules de formation peuvent s'intégrer dans les formations "travailleur social, et secrétaire", **mais aussi être choisi à la carte en complément du module de formation théâtre.**

**Elles peuvent s'organiser dans le cadre d'une action Inter-associative**, permettant une mise en place plus rapide et favorisant l'échange et la rencontre.







La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante:  
**Actions de Formation**

**CONTACTEZ-NOUS POUR VOS PROJETS DE FORMATIONS**  
[formation@cnaemo.com](mailto:formation@cnaemo.com)  
 ou au 06 62 29 96 87